

Ligue Ile de France

BORDEREAU DE COTISATION CLUB SAISON 2018/2019

Nom du club	
N° d'affiliation FFAA	

La redevance fédérale annuelle est fixée à 70 €

Pour le versement de la redevance, nous vous prions de joindre le titre de paiement au bordereau de cotisation club, sans omettre de compléter les différentes informations.

Règlement par chèque sur.....n°..... Date.....

Bordereau Club à retourner accompagné du règlement
avant la date limite du 31 décembre 2018

Cette cotisation doit être payée, pour chaque saison, avant le 31 décembre de chaque année. En cas de retard, les associations devront une cotisation supplémentaire de dix pour cent (10%) par mois de retard, conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la FFAA.